



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-18-2018

AVIS PUBLIC est donné que :

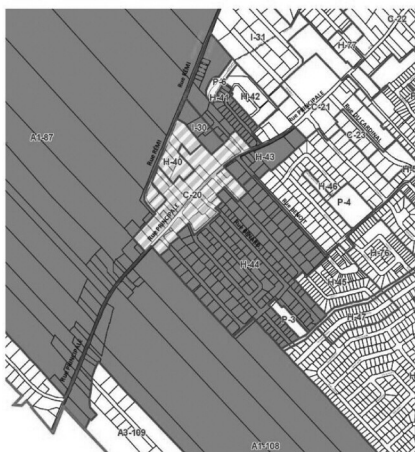
1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 ».

Cette modification a pour objectifs :

- 1) de modifier les limites des zones C-20 et H-40;
- 2) de modifier les limites des zones C-24 et H-66.

Zones visées : C-20 et H-40

Zones contiguës : A1-87, I-30, H-41, H-43, H-44 et A1-108



Zones visées : C-24 et H-66

Zones contiguës : A1-93, H-68, H-67, H-64, P-11, H-65, P-12, C-22, A1-88, H-72 et H-69



2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 décembre 2017 à 19h à la salle Simon Lacoste à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, Québec. Au cours de cette séance, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière durant les heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Amable le 21 novembre 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.

Greffière et sec.-trés. adj.